



AKTEA

n° 9
décembre 2007

AKTEA : néréide de la mythologie grecque symbolisant le rivage

Le réseau européen des organisations de femmes de la pêche et de l'aquaculture

Photo : Jean-Michel Destang
Projet femmes de mer



Les participant(e)s aux rencontres AKTEA

E
D
I
T
O
R
I
A
L

Dans cette édition vous trouverez des nouvelles en provenance des associations membres du réseau, avec notamment un retour sur les principaux thèmes abordés lors des rencontres annuelles d'AKTEA tenues en Irlande du Nord en Avril 2007. Environ 80 déléguées ont participé à ces rencontres et ont échangé pendant trois jours sur les thèmes qui les intéressent. Nous voulons dire un grand merci aux femmes membres du réseau NIWIF pour leur hospitalité et leur accueil. La dernière page de ce bulletin donne un aperçu de la créativité des femmes de la pêche et de l'aquaculture en Europe. Nous sommes en attente de vos nouvelles et des photos que vous voulez partager avec les autres membres du réseau.

Les associations de femmes de la pêche d'Arcachon et de Saint-Jean de Luz (France) ont pris l'initiative d'organiser les troisièmes rencontres AKTEA entre le 11 et le 15 juin 2008. Elles ont déposé des demandes de subventions auprès des différentes collectivités territoriales (ville, communauté de communes, département et région). Nous espérons que leurs demandes seront satisfaites ♦

*Katia Frangoudes
Animatrice du réseau*

Compte rendu des deuxièmes rencontres AKTEA à Annalong (Irlande du Nord)

Les deuxièmes rencontres AKTEA ont été organisées en Irlande du Nord par l'association locale NIWIF, "Femmes de la pêche de l'Irlande du Nord". Pendant deux jours 85 participant(e)s représentant 15 organisations de femmes originaires de 8 pays européens ont échangé leurs expériences sur les actions qu'elles mènent aux niveaux local, régional et européen. Un voyage d'étude a été organisé le premier jour dans les principaux ports de pêche de l'Irlande du Nord, où nous avons visité différentes criées ainsi que des industries de transformation ayant une organisation du travail soit artisanale soit industrielle. La découverte du secteur de la pêche en Irlande du Nord a provoqué de nombreux échanges sur la situation actuelle du secteur mais aussi par rapport à son avenir.

Le ministre en charge de l'agriculture et de la pêche en Irlande du Nord, Michelle Gilddenew, a dans son discours souhaité la bienvenue à toutes les participant(e)s puis a exposé les principales caractéristiques du secteur de la pêche de son pays. Elle a souligné l'importance du rôle joué par les femmes au sein des entreprises de pêche et agricoles. Elle a félicité les femmes de la pêche pour avoir réussi à mettre en place AKTEA, qui est un réseau européen qui pourra contribuer à la pérennité de leur action.

La deuxième journée des rencontres ont été parta-

gées en deux événements : le matin plusieurs présentations ont été faites par des personnes invitées sur différents sujets, suivies par une discussion ouverte. L'après midi a été consacrée aux actions à mener par le réseau AKTEA. En voici les principaux temps forts.

Notre premier invité était Liam McKibben, le Directeur des pêches, qui nous a parlé de la régénération socio-économique des villages de pêche en Irlande du Nord. Il nous a d'abord présenté l'évolution récente du secteur entre 1992 et 2002, pour montrer le déclin du nombre de bateaux et de marins. Il a ensuite présenté les initiatives prises par les communautés de pêche en liaison avec les autorités pour rétablir leur situation socio-économique. Depuis le milieu des années 90, de nombreuses initiatives ont été prises pour régénérer ces communautés de pêche. Pour cela, de grosses sommes d'argent ont été investies pour créer de nouveaux emplois et établir de nouvelles activités économiques. Les communautés locales ont été impliquées dans le processus de décision en proposant des projets et en participant aux groupes de discussion.

Le deuxième intervenant était Alan McCulla qui a parlé de la contribution des femmes dans le secteur de la pêche. Il a mentionné la complexité du système actuel des licences tout en soulignant le fait que le secteur de la pêche était soumis à trop de réglementations imposées par la politique commune des pêches. Selon lui, trop de réglementations et trop de contrôles ont des impacts sur la durabilité du secteur de la pêche.

L'évolution des organisations de femmes dans la pêche et l'aquaculture en Europe était présentée par Cornelia Quist, membre du réseau VinVis (The Netherlands). Elle a souligné les principales actions conduites par les organisations de femmes à travers l'Europe. Quelques organisations travaillent plutôt sur des aspects sociaux de la pêche et de l'aquaculture, d'autres plutôt sur les droits des femmes, mais toutes réclament la reconnaissance de la contribution des femmes dans ces secteurs.

Ann Bell, secrétaire du Conseil Consultatif Régional (CCR) de la Mer du Nord, a exposé le rôle des CCR. Elle a expliqué pourquoi les organisations de femmes de la pêche doivent entrer dans les comités. Pour elle, les organisations des femmes qui intégreront les CCR devront représenter la voix des communautés de pêcheurs. Par ailleurs, ces organisations doivent prendre des responsabilités au sein de leurs bureaux



Photo : Marilyns Plongeon

Marie Héléne Aubert,
membre du parlement européen

et ne pas rester de simples participant(e)s. Elle a donné l'exemple du réseau des femmes de la mer du nord, qui a pris en charge la commission socio-économique du CCR de la mer du Nord.

Une autre intervention a été faite par Marie-Hélène Aubert, membre du Parlement européen. Elle a expliqué aux participantes qu'elles doivent faire du lobbying au niveau européen mais aussi au niveau national. Pour cela, les organisations de femmes doivent être en mesure de déterminer si la question qu'elles défendent relève du niveau national ou européen.

Le fond européen pour la pêche (FEP) 2007-2013 (aide financière à la pêche et l'aquaculture) et ses principaux points concernant les femmes ont fait objet d'une courte présentation. Le texte a été préparé par Christine Falter de la DG Pêche et Affaires maritimes, et lu par Katia Frangoudes. Le FEP ouvre de nouvelles possibilités pour les femmes, comme le financement de formations, le développement des réseaux trans-nationaux ou encore le développement de nouvelles activités pour le ménage.

La deuxième partie de la journée a permis aux participantes d'échanger leurs avis sur les actions à mener dans l'avenir par le réseau au niveau européen. La visibilité des femmes de la pêche et de l'aquaculture reste la principale action du réseau puisqu'elle n'est toujours pas reconnue par tous les Etats Membres. Pour la réalisation de cet objectif, le réseau AKTEA doit mener des actions en faveur de l'application de la directive 86/613 par tous les états membres.

A côté de l'application de cette directive, AKTEA doit œuvrer pour la réalisation de plus de travaux de recherches et d'études sur le rôle des femmes dans la pêche et l'aquaculture en Europe, et en faveur de la création de statistiques européennes différenciées par

genre. La réalisation de ces objectifs permettra de rendre visible le rôle des femmes.

Les participantes demandent la mise en place d'une formation européenne pour les leaders des organisations de femmes, qui leur permettra de combler toute une série de manques de connaissances, sur le fonctionnement des institutions européennes, la gestion des pêches et les questions environnementales, le fonctionnement des organisations de femmes, comment faire du lobbying... Une telle formation donnera aux femmes de tous les pays une base commune qui facilitera à terme le travail en commun. Il faudra que AKTEA cherche à identifier des sources de financements qui permettront de réaliser cette formation.

Une autre action qui peut être menée au niveau européen est la participation de AKTEA et des organisa-

tions membres au processus de mise en œuvre et de contrôle des programmes opérationnels dans le cadre du FEP.

La survie du réseau dépend de notre capacité de gérer le réseau de façon permanente et le manque de ressources financières est le principal obstacle auquel le réseau doit faire face. L'accès à des ressources financières permettra au réseau de résoudre un deuxième problème majeur, celui de la langue et de la communication entre les différents membres. Le réseau doit rechercher des sources de financement pour garantir sa pérennité.

Le bureau de AKTEA a décidé d'agir en allant à Bruxelles à la rencontre des différentes institutions en charge du secteur de la pêche et de l'aquaculture ♦

Portrait de femmes de la pêche

Quelques animatrices du mouvement des femmes dans la pêche et l'aquaculture ont pris récemment des responsabilités importantes au sein d'organisations de pêcheurs ou d'aquaculteurs. Le bulletin d'information du réseau AKTEA leur donne la parole. A tour de rôle, ces femmes vont expliquer ce qui a motivé leur décision. Le premier portrait est celui de Liliane Carriou, présidente du comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Lorient-Etel, France.

En 1999, Liliane Carriou, en compagnie de quelques autres femmes, crée l'association Femmes entre Terre et Mer, en Bretagne Sud (France). Depuis, l'association et Liliane ne cessent de travailler en faveur de la reconnaissance du rôle des femmes dans la pêche, de la sécurité en mer, du soutien psychologique aux marins et à leur famille en cas d'événements en mer, ainsi que de la défense de la pêche artisanale.

De 2002 à 2007, Liliane préside la Fédération des Femmes du Milieu Maritime, qui regroupe au niveau national une grande partie des associations de femmes de la pêche du littoral atlantique et du rivage méditerranéen. En 2002, forte du statut de conjointe collaboratrice, elle demande à son époux le droit de voter à sa place aux élections professionnelles. Avec son accord, elle devient membre du comité local de la pêche de Lorient-Etel, structure professionnelle qui regroupe toute la filière pêche (pêcheurs armateurs et salariés, pêcheurs à pied, mareyeurs, poissonniers).

En 2005, lors du départ à la retraite du président du comité local, Liliane est sollicitée pour en prendre la présidence. Elle a d'abord hésité, puis accepté



Photo : Marilyns Plongeon

Liliane Carriou,
présidente du CLPM de Lorient

P
O
R
T
R
A
I
T

après discussion avec les professionnels. Aujourd'hui, elle est donc présidente du comité local des pêches maritimes, après avoir occupé le poste de vice-présidente chargée des affaires sociales.

Etre présidente n'a aucun intérêt s'il n'y a pas de travail collectif, dit-elle :

"Seul, on n'est rien, ensemble, nous pouvons beaucoup. Les hommes de la filière pêche m'ont acceptée sans hésitation, sourit-elle, ils vont peut-être le regretter?" Liliane Carriou n'a jamais eu de difficultés relationnelles, bien au contraire ; elle affirme que les échanges sont d'une grande richesse. Gestion des Tacs, des quotas, bio-carburants, sélectivité des engins de pêche, écolabels, etc. Liliane apprend sur le tas. Mais elle admet que la formation sur la gestion des entreprises et le travail effectué au sein de l'association de femmes lui ont facilité son entrée dans le monde masculin de la pêche. Cela l'a également aidée à mieux se repérer dans la lecture des textes de loi, des règlements et des documents en provenance de la direction des Pêches ou de la Commission européenne.

Quel conseil souhaite-t-elle apporter aux femmes qui veulent entrer dans des organisations de pêche aux côtés des hommes ? *"Il faut savoir écouter, entendre, reconnaître la valeur du travail des professionnels, les aider dans leurs démarches et avoir beaucoup de temps disponible. C'est une belle aventure, riche d'enseignements, que je partage*

avec toute la filière", résume Liliane Carriou.

Pour elle, la filière pêche en France est en pleine mutation, la réforme des organisations est en marche, les femmes ont des opportunités à saisir : elles doivent prendre place au sein des organisations professionnelles, et arrêter de penser que cela n'est pas possible. Elles portent sur l'avenir de la pêche un autre regard et ont tendance à apaiser et faciliter les échanges. *"Depuis quelques années, je remarque que de plus en plus de femmes travaillent dans le milieu maritime : à l'Ifremer, au comité national des pêches maritimes, au comité régional de Bretagne ainsi qu'au comité local des pêches de Lorient, dont je préside. Il s'agit généralement de femmes motivées, passionnées. Il y a de plus en plus de femmes ingénieurs halieutes, nous sommes sur la bonne voie. Le maritime se féminise. Pourquoi pas vous?"* plaide Liliane.

Elle regrette le fait que les femmes ayant opté pour le statut de conjointe collaboratrice doivent encore demander à leur époux de leur céder leur place, pour pouvoir se présenter aux élections des comités locaux, alors que l'épouse aurait pu remplacer l'époux en son absence. Mais pour Liliane, ce n'est pas un vrai problème : *"Nos époux nous font confiance"*. Elle demande aux femmes de s'engager et espère que la relève sera assurée :

ENGAGEZ VOUS !

France : Un statut social obligatoire pour les conjointes des chefs d'entreprises

Depuis Juillet 2007, les conjointes des chefs d'entreprises qui participent à l'entreprise familiale doivent opter pour un des statuts suivants : conjoint collaborateur, salarié ou associé. Le statut de conjoint collaborateur est le plus prisé par les épouses des chefs d'entreprises de pêche et de conchyliculture. Le nombre de femmes ayant optées pour le statut de conjointe collaboratrice est passé de 128 en 1999 à 551 en 2006. La circulaire 15/06 n° 2006-100 du 22 décembre 2006 de l'ENIM continue toujours d'ignorer l'existence des conjointes pacées et impose toujours l'accord de l'époux pour accéder à ce statut. Le rachat des années antérieures, jusqu'à 8 ans, est toujours valable ainsi que la possibilité de travailler pour l'entreprise sur la base de mi-temps. Le conjoint collaborateur a toujours le choix entre l'attribution d'une pension spécifique de conjoint (option 1) en contrepartie d'une contribution particulière (8% du salaire forfaitaire de la 3ème catégorie) ou le partage des droits à pension du chef d'entreprise sans cotisation supplémentaire (option 2). Dans le cas de l'option 1 le montant de cotisation est de 113 euros par mois en temps plein ce qui veut dire environ 3,76 euros par



Photo : Marilyns Plongeon

Participant(e)s aux rencontres AKTEA

jour. L'option 2 ne nécessite pas de cotisation particulière. Pour obtenir une pension de retraite les épouses doivent cotiser pendant 37,5 ans. A titre d'exemple, les épouses qui cotisent 15 ans auront une pension de retraite mensuelle de 212 euros. Par ailleurs le statut de conjointe collaboratrice offre aussi quelques autres bénéfices, notamment l'accès à une allocation de remplacement en cas de maternité ou d'adoption, le droit d'intégrer les instances professionnelles (comités locaux ou régionaux), ou le droit de suivre de formations financées par le FAF pêches ♦

Irland du Nord

Changements au sein du réseau des femmes de la pêche d'Irlande du Nord.

Plusieurs changements sont intervenus depuis la conférence tenue à Annalong au sein de notre organisation.

Nous voulions depuis longtemps avoir à la tête de notre organisation une jeune femme pour effectuer le travail administratif. Eunice Heaney a finalement postulé et a obtenu ce poste en août 2007. Elle est aujourd'hui bien installée et réalise un super travail.

Le second changement concerne les membres du bureau : Catherine Coffey prend la présidence de l'organisation et Trish Slater devient vice-présidente.

Après une pause estivale, nos rencontres ont repris avec une bonne participation de nos membres. Nous sommes en train de préparer un livre sur la vie des femmes de pêcheurs dans nos régions pour

ITALIE

Vers une reconnaissance du statut de conjoint collaborateur à la pêche ?

L'association Pénélope, femmes de la pêche de Ancona, et le Conseil Régional de Marche adressent une lettre au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche pour demander l'application de la directive européenne 86/613, sur l'application du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes exerçant une activité indépendante, y compris une activité agricole, ainsi que sur la protection de la maternité, pour les épouses de pêcheurs.

La contribution des épouses de pêcheurs au sein des entreprises familiales en Italie est quasiment la même que celle fournie par les épouses d'agriculteurs qui ont déjà obtenu une reconnaissance légale.

Alors pourquoi ne pas élargir cette reconnaissance légale aux femmes de la pêche ?

Combien de temps encore les femmes italiennes de la pêche vont-elles devoir attendre pour obtenir cette reconnaissance légale qui leur ouvrira des droits à une pension de retraite, puisque dans ce pays chaque citoyen a accès à la santé à titre individuel ? ♦

garder la mémoire de la pêche pour les générations futures. En décembre nous organisons un repas de Noël pour nos membres au village de Crossgar, qui n'est pas un port de pêche mais qui jouit d'une position centrale permettant à tous nos membres de venir.

En novembre 2007 nous étions allées rencontrer les femmes de VinVis. En 2008, nous prévoyons un autre voyage d'étude, dans le Sud Ouest de la France, pour rencontrer les membres de plusieurs associations : les Femmes de Marins d'Arcachon et celles d'Uhaina, et nous pensons également traverser la frontière pour aller rencontrer les femmes espagnoles.

Nous espérons commencer en 2008 un nouveau projet : la création d'un marché de poissons dans nos villages, sur base hebdomadaire pendant la période estivale de juin à fin août. Notre but est de promouvoir le secteur de la pêche, non seulement au niveau local mais aussi auprès des touristes qui visitent nos ports de pêche d'une manière régulière ♦

Union Européenne

Le Parlement européen demande l'application de la directive 86/613.

Le 27 septembre 2007, le Parlement européen a voté une résolution sur l'égalité entre hommes et femmes au sein de l'Union Européenne. Quelques articles de cette résolution (art. 43, 44, 45, 46, 47, 48) se réfèrent aux conjointes qui travaillent au sein des entreprises agricoles familiales qui ne bénéficient d'aucun statut légal qui leur permette d'accéder à la sécurité sociale, aux congés maladie et de maternité.

La résolution mentionne aussi la question de la conjointe collaboratrice et demande la consolidation de l'application de la directive CEE 86/613 ♦

E d i t i o n



AKTEA

Réseau Européen Les Femmes
dans la pêche et l'aquaculture

Contact : aktea@cedem.eu

Site internet : <http://www.fishwomen.org>



La délégation portugaise aux rencontres AKTEA

Suède

Le réseau des femmes du littoral de Gotland.

En 2000, les femmes de Gotland décident de se constituer en réseau et prennent comme modèle celui créé en 1994 par les femmes de la côte ouest de la Suède.

Au départ, le réseau du Gotland s'est déployé sur une petite échelle. Ses principaux objectifs concernent alors la sécurité en mer et le développement d'actions alternatives telles que la promotion des produits de la pêche, le tourisme et le tannage de la peau de poisson.

Entre 2002 et 2005, le réseau a développé avec succès un grand projet de tannage de la peau de poisson appelé "le cuir de la mer", produit qui offre de multiples possibilités d'usage.

Le cuir de poisson est fabriqué à la main en utilisant des méthodes traditionnelles de préparation et de tannage. Les femmes du réseau utilisent ensuite ces peaux de poissons pour produire des objets décoratifs et des bijoux (bracelets, colliers et autres).

Ces activités traditionnelles peuvent servir au développement durable du secteur de la pêche au niveau local ♦

Portugal

Etoile de Mer.

Le réseau portugais vient se doter d'un nom : "Etoile de Mer".

Pour le moment les femmes du réseau ont décidé de garder le réseau sous sa forme actuelle c'est-à-dire informelle. Le réseau portugais des femmes de la pêche est membre du RAC Atlantique Sud ♦

France

Les organisations membres d'AKTEA ont fait l'objet d'une exposition l'été dernier en Bretagne.

Pour la troisième année consécutive Yolande Allanic expose sur les femmes de la pêche et de l'aquaculture, dans le cadre du projet "Identité Maritime" mené par la municipalité de Ploemeur dans le Morbihan.

L'exposition "Les femmes européennes de la pêche et de l'aquaculture s'organisent" présente les objectifs et les actions des associations de femmes membres du réseau AKTEA, originaires des différents pays : France, Irlande, Royaume-Uni, Espagne, Portugal, Grèce, Italie, Finlande, Norvège, Suède, Pays-Bas. L'exposition a été installée en juin au Courégant pour le week-end des lieux-dits, pour ensuite rejoindre l'exposition des Archives Départementales du Morbihan à la chapelle de Lomener pendant tout le mois d'août. Yolande a également prêté l'exposition en Septembre à Jean Le Berrigaud, aumônier des gens de mer, pour les 30 ans de l'association "Les Hommes et la Mer" à Plouhinec. L'exposition est disponible pour être présentée dans d'autres lieux et d'autres régions en France.

Yolande Allanic est secrétaire de l'association "Femmes entre Terre et Mer" ♦

Participation au Conseil Consultatif Régional de la Mer Baltique

Le réseau des femmes de la pêche de Gotland est une organisation regroupant les femmes impliquées dans la pêche dont les moyens d'existence sont liés aux ressources marines des pays Nordiques. Ce réseau est membre du Conseil Consultatif Régional de la mer Baltique. Sa participation au CCR se justifie par l'idée que les femmes doivent participer aux débats, en particulier sur les questions socio-économiques ♦

Un nouveau membre dans AKTEA

L'association UMAR - União de Mulheres Alternativa e Resposta (Union des Femmes Alternative et Réponse), des îles Açores vient d'adhérer au réseau AKTEA.

UMAR est une association féministe portugaise qui existe depuis 1976 et qui a son siège à Lisbonne, et quatre représentations dans le pays : Açores, Almada, Madeira et Porto.

La délégation de UMAR-Açores a été créée en 1992 dans le but de mener des actions locales et régionales en faveur des femmes dans l'archipel atlantique. *"Sur les neuf îles nous avons trois délégations qui depuis des années ont conduit différents projets concernant les femmes. Nous avons travaillé sur la violence domestique, les discriminations envers les femmes (NADIA), sur les droits sexuels et reproductifs, les femmes et les inégalités en matière d'emploi au sein des entreprises et enfin un sur les femmes dans la pêche"*. Le Programme "Femmes dans la Pêche aux Açores" a débuté en Mai 2006 et finira en 2008. Ce programme a trois objectifs: réaliser une étude sur le rôle des femmes dans la pêche, soutenir la création d'associations et d'entreprises par les femmes et créer un réseau de femmes de la pêche. Ce programme est le prolongement d'un autre programme réalisé par UMAR-ACORES et d'autres partenaires (Mudanca de

Maré) qui a organisé une série de formations destinées aux femmes de la pêche. L'objectif était l'amélioration des conditions de vie au sein des communautés de pêcheurs. Notre recherche action vise à identifier des femmes travaillant dans le secteur de la pêche (production mais aussi à terre), à établir leur nombre et leur situation socio-professionnelle, mais aussi à rendre visible leur rôle. Les résultats de l'étude montrent qu'il y a aux Açores 2000 femmes qui travaillent dans le secteur de la pêche dont la majorité dans les conserveries de thon. 200 travaillent à bord des navires de pêche.

Grâce aux réunions organisées au sein des différents projets nous avons réussi à constituer un réseau des femmes de la pêche en Novembre 2007. Par ailleurs, un deuxième groupe a été constitué à l'île de Terceira avec des femmes qui travaillent dans la production. Notre association a les objectifs suivants : former les femmes, promouvoir la question de la sécurité en mer et améliorer les conditions de travail des femmes qui fabriquent des filets (gamelas) ♦

Hellas

Les membres de l'Union Hellénique des femmes de la pêche (PEGA) accèdent enfin à des cours de formation.

Les femmes hellènes, comme toutes les femmes de la pêche et de la conchyliculture dans les autres pays européens, ont une double responsabilité: celle de la vie familiale et celle de l'entreprise de pêche. Aujourd'hui, l'accomplissement des tâches liées à l'entreprise exige une meilleure qualification des femmes, en comptabilité, en administration d'entreprise, en informatique etc. C'est pour cela que PEGA demande depuis plusieurs années l'organisation d'un stage de formation qui pourrait aider les femmes à mieux accomplir leurs multiples tâches au sein des entreprises familiales. En 2006, la chance leur a souri! Elles ont fini par obtenir l'organisation d'un stage de formation à travers les fonds structurels de la pêche. Le stage a été organisé par DEMETRA l'institut en charge de la formation du monde agricole. Pendant 10 jours les femmes ont écouté des économistes, des biologistes, des vétérinaires..., leur parler des thèmes suivants: "marché et globalisation", "comptabilité", "démarches administratives", "la politique commune de la pêche", "les techniques de pêche", "conser-



La délégation hellène avec le Maire de Portogovie

vation et valorisation de l'environnement". Un accent particulier a été mis sur le Fond Européen pour la Pêche ainsi que sur le plan stratégique et le programme opérationnel de Hellas. Environ 20 femmes ont suivi ce stage avec une rémunération symbolique de 140 euros dont les 25% ont été reversés à l'institut de formation au titre de leur contribution.

Les femmes de PEGA lancent un appel à toutes les femmes liées à la pêche moyenne (chalutiers et senneurs) pour qu'elles les rejoignent afin de réclamer toutes ensemble l'obtention du statut de conjointe collaboratrice. L'obtention d'un tel statut constitue la seule garantie de la reconnaissance de leur rôle au sein du secteur de la pêche ♦

Autour de l'Europe les femmes de la pêche ne manquent pas de la créativité pour utiliser les matériaux en provenance de la mer



Photo : Lena Talvitie

Peaux de poisson travaillées par les membres du réseau des femmes du littoral et de la pêche de Gotland (Suède)



Photo : Lena Talvitie

Lampes réalisées en peau de poisson par les femmes de Gotland (Suède)



Photo : Lena Talvitie

Art de la table en peau de poisson par les femmes du Gotland (Suède)



Photo : Katia Frangouides

Sacs réalisés par les Femmes d'Ostrobotnie, Finlande



Photo : Katia Frangouides

Création à partir de galets et coquillages par Michèle Pendelièvre, France



Photo : Katia Frangouides

Boîte réalisée par des femmes à Nea Michaniona, Hellas